

Image not found or type unknown



Agression sexuelle sur conjoint

Par **Vide**, le **02/03/2020 à 10:05**

Bonjour,

Mon papa a agressé sexuellement ma maman sa conjointe, sous l'emprise de l'alcool , vidéo (son sans image) à l'appuie. Il l'a déshabillé et doigté, insulté alors qu'elle pleurait et le suppliait d'arrêter.

C'était il y a 1 an et demi , il a fait 3 jours de garde à vue , il a interdiction de s'approcher de ma mère et d'aller dans la commune où elle vit donc actuellement.

A l'heure d'aujourd'hui il loue un appartement et a repris le travail.

Ma question est , va-t il faire de la prison ? Faire des travaux d'intérêts généraux ? Avoir une Amende ?

Merci pour votre attention

Par **youris**, le **02/03/2020 à 10:19**

bonjour,

je suppose que votre mère a déposé une plainte, c'est le procureur qui décidera de la suite à donner, et il appartiendra au tribunal éventuellement saisie de décider de la peine.

salutations

Par **Vide**, le **02/03/2020 à 11:01**

Merci pour votre réponse. Oui elle a déposé une plainte et le procès est toujours en cours mais est ce que je dois m'attendre inévitablement à, un jour aller rendre visite à mon père en Prison ??

Par **Visiteur**, le **02/03/2020 à 11:06**

Bonjour et désolée pour cette situation difficile pour vous même et votre maman... et votre inquiétude pour le sort de votre père.

Il est certain que l'attitude de votre maman au procès aura des répercussions sur le verdict.

Par **youris**, le **02/03/2020** à **11:45**

ce qui est important c'est de savoir si votre père a déjà été violent avec votre mère ou autres personnes.